

<https://briand.lycee.ac-normandie.fr/spip.php?article804>



Informations et tarifs restauration et hébergement

- Administration - Restauration et Hébergement -

SERVICE INTENDANCE



Date de mise en ligne : lundi 17 juin 2024

Copyright © Lycée Aristide Briand (LGT-LP)Évreux - Tous droits réservés

Les tarifs de restauration et d'hébergement sont votés pour l'année scolaire par la Région Normandie. Ils sont susceptibles d'évoluer à chaque rentrée.

Vous trouverez ci-dessous les tarifs pour l'année 2025-2026 :

Demi-pensionnaire (facturation au trimestre)

Forfait 4 jours (**474,72€** forfait annuel)

Forfait 5 jours (**562,35€** forfait annuel)

Demi-pensionnaire à la prestation ou TICKET une AVANCE de 43,90 € (10 repas) par Chèque, espèces ou Carte Bleue ce qui fait 4.39€ le ticket

Interne en pension complète 2025-2026 (facturation au trimestre)

une CAUTION de **90,00 €** est demandée lors de la 1ère inscription

Interne 4 nuits+vendredi (**1390.39€** forfait annuel)

(lundi soir au vendredi midi)

Interne 5 nuits (**1525.68€** forfait annuel)

(du lundi soir au samedi matin)

Interne 6 nuits (**1639.78€** forfait annuel)

(du dimanche soir au samedi matin)

MODE DE REGLEMENT : le règlement s'effectue soit par

- Télépaiement
- Chèque bancaire / postal libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Aristide Briand (ne pas oublier d'indiquer le nom, prénom de l'élève au dos du chèque – aucun chèque ne peut être différé sur plusieurs mois) et déposé au service intendance du Lycée Aristide BRIAND
- Espèces
- Prélèvement automatique (documents remis lors des inscriptions au lycée ou sur demande des familles)
- Carte bancaire directement auprès du service intendance du lycée ou sur la borne TurboSelf (administration - Bâtiment A)
- Sur l'application myturboSelf (<https://espacenumerique.turbo-self.com>)

NOUVEAUX ELEVES : les familles doivent rendre les fiches d'inscription à la demi-pension et internat au moment des inscriptions ou au plus tard le jour de la rentrée accompagnés du paiement (si choix de la prestation ou caution d'internat). Un badge unique permettant l'accès au lycée et au restaurant scolaire sera distribué dans les classes dès le premier jour de la rentrée. Ce badge est personnel et ne doit pas être prêté à d'autres personnes.

REINSCRIPTIONS : Les fiches d'inscription à la demi-pension et à l'internat devront être complétées obligatoirement et déposées, accompagnées du paiement (si choix de la prestation ou caution) au service intendance (Bâtiment A).

Post-scriptum :

A partir du 2 octobre 2023 : Mise en place de la vente à emporter pour les élèves qui le souhaitent aux tarifs en vigueur (choix et quantités limitées) voir affiche ci-dessous.

[plugins-dist/medias/prive/vignettes/pdf.svg](#)
Vente à emporter / Restauration